

Déroulement du permis de conduire de la catégorie B

Les enjeux de la formation à la conduite :

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduite, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Au-delà de la sécurité, nos enjeux sont liés à nos publics cibles. En effet, nous mettons en œuvre des actions particulières à destination des personnes en difficultés face à l'emploi et exclues durablement du marché du travail. Ainsi, nos actions sont exclusives envers les personnes qui, de par leurs difficultés sociales et professionnelles, ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens financiers de s'adresser à des auto-écoles classiques.

L'objectif général de la formation à la conduite est d'amener nos futurs automobilistes à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Néanmoins, l'objectif principal pour l'auto-école APSR à la formation à la conduite est concentré sur la mobilité de notre public jeune et moins jeune en démarche d'insertion ou connaissant des difficultés socio-professionnelles.

Le déroulement de la formation :

- | | |
|--|--|
| 1 Positionnement | 5 Passage à l'examen théorique (code) |
| 2 Evaluation de départ | 6 Formation pratique (leçon de conduite sur simulateur, sur véhicule) |
| 3 Inscription | 7 Passage à l'examen pratique (conduite). |
| 4 Formation théorique (cours collectifs, accélérée, à distance) | |

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert: l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Déroulement du permis de conduire de la catégorie B

Conditions de passage à l'examen pratique :

En temps qu'auto-école associative, un suivi particulier et personnalisé est entrepris auprès de nos élèves en difficulté. Les conditions de passage à l'épreuve de l'examen de la conduite sont les suivantes :

- Niveau de compétences et capacités à répondre aux demandes de l'expert lors du jour de l'examen,
- Ensemble des documents constituant le dossier de l'élève donnés,
- Montant total des conduites versé auprès du bureau,
- Montant de passage à l'examen de la conduite réglé (42,00 €).

Chaque élève sera accompagné par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de la catégorie du permis de conduire concernée.

SCAR L'ÉVALUATION DE DÉPART SCAR2 est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Le moyen utilisé Évaluation effectuée à l'auto-école sur le simulateur de Codes Rousseau. Il vous accompagne dans les différentes étapes de l'évaluation.

 Pour évaluer **6 FACULTÉS**

 Pour évaluer **13 FACULTÉS**

Plusieurs questions à choix multiples et exercices pratiques en position arrêtée ou en circulation.

Durée



Sont évalués :

- Vos pré-requis en matière de connaissance du véhicule.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.
- Votre observation de l'environnement (Oscar 2).
- Votre évaluation du risque (Oscar 2).

Résultat Résultat imprimable en deux exemplaires.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

Cachet de l'AUTO-ÉCOLE

